



PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 30 mai 2014

Diffusion

Aux responsables des laboratoires de microbiologie
Aux médecins microbiologistes infectiologues
Aux chefs technologistes

Objet : Transport des micro-organismes de catégorie A appartenant au groupe de risque 4 - Plan d'intervention d'urgence

Chers collègues,

Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) reçoit sporadiquement des demandes de soutien pour la recherche de pathogènes de groupe de risque 4 (GR4). Toute demande d'analyse pour un agent de cette catégorie nécessite l'application du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), incluant les matières infectieuses.

Nous désirons par la présente vous rappeler que tout employeur est responsable d'avoir en tout temps les boîtes TC-125-1A pour tous les types de conditions d'envoi ainsi qu'un minimum de 4 placards UN2814 à apposer sur le camion transporteur pour l'expédition des pathogènes de catégorie A appartenant au GR4.

De plus, seul un membre de votre personnel qui possède une certification valide pour le Transport des matières infectieuses est autorisé à emballer et signer les documents d'expédition. La formation du personnel et sa certification relèvent de la responsabilité de chaque employeur, des supérieurs immédiats.

Ainsi, un laboratoire qui expédie un spécimen pour la recherche d'un virus du GR4 a l'obligation d'inclure un « Plan d'intervention d'urgence » (PIU) lors de l'envoi du colis. Un PIU est requis pour le transport routier ou aérien de tous les échantillons cliniques ou cultures pouvant contenir les virus énumérés à l'article 7.1.7 du règlement TMD qui peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie7-374.htm#art71>

Une équipe provinciale certifiée par Transport Canada pour les envois requérant un PIU est en place au LSPQ. Vous devez communiquer rapidement avec un de ses membres pour obtenir le numéro PIU exigé pour l'expédition. Cette équipe est disponible pour vous assister dans le processus d'envoi des spécimens vers le Laboratoire national de microbiologie à Winnipeg.

Nous vous invitons à nous contacter pour toute information ou question en lien avec cette procédure. Les informations pertinentes apparaissent à l'annexe ci-jointe. Nous comptons également sur vous pour en informer vos collègues et le personnel de votre laboratoire.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Cécile Tremblay, M.D., FRCPC
Directrice scientifique
LSPQ

p. j. ANNEXE - Précision sur le transport de matières dangereuses de GR4 –
Plan d'intervention d'urgence (PIU)

ANNEXE - PRÉCISIONS SUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES DE GR4 – PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE (PIU)

A - Liste des microorganismes appartenant au groupe de risque 4 (en date de juin 2014)

Virus de la fièvre hémorragique de Crimée et du Congo
Virus d'Ebola
Cultures du virus de la fièvre aphteuse
Virus de Guaranito
Virus Hendra
Cultures du virus de l'herpès B (*cercopithecine herpesvirus-1*)
Virus de Junin
Virus de la forêt de Kyasanur
Virus de la fièvre de Lassa
Virus de Machupo
Virus de Marburg
Virus de Nipah
Virus de la fièvre hémorragique d'Omsk
Virus de l'encéphalite verno-estivale russe
Virus de Sabia
Virus de la variole

B- Marche à suivre

1- Aviser un membre de l'équipe PIU du LSPQ le plus rapidement possible et fournir les renseignements suivants :

- type et volume des échantillons;
- analyse demandée;
- informations cliniques (requis par le Laboratoire national de microbiologie).

2- Emballer et étiqueter les échantillons conformément aux règles de transport pour les spécimens de catégorie A par une personne titulaire d'un certificat de TMD valide.

3- Cette même personne doit compléter le formulaire « Déclaration de l'expéditeur TMD / Shipper's declaration for dangerous goods » et indiquer dans la case « Renseignements additionnels / *Additional handling information* » l'information suivante :

- *PIU#* (inscrire le numéro fourni par un membre de l'équipe PIU du LSPQ)
- *24 hrs Emergency number* : 1-800-545-7661
- Personne responsable: Benoit Hermant (Superviseur Transport Canada)

4- Contacter Purolator qui accepte les spécimens de groupe de risque 4. Avoir 4 placards UN2814 à remettre au transporteur.

C- Coordonnées des membres de l'équipe PIU au LSPQ

LSPQ : Tél : (514) 457-2070

- Sophie Grenier poste 372
Coordonnatrice PIU
sophie.grenier@inspq.qc.ca
- Alexandre Chammat poste 278
alexandre.chammat@inspq.qc.ca
- Bouchra Serhir poste 231
bouchra.serhir@inspq.qc.ca
- Ida Pedro poste 218
ida.pedro@inspq.qc.ca

D- Des listes de fournisseurs de contenants et de placards sont disponibles à :

<https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/contenant-infectieuses-fournisseursab-140.html>

<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/formation-distributeurs-243.htm>

E- Références

Transports Canada. Règlement du RTMD en langage clair. Disponible sur le site Internet de Transports Canada : www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie7-374.htm

Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Transport et conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale. Quatrième édition. 2010.

Bulletin sur le transport de marchandises dangereuses - Expédition des matières infectieuses :

<http://www.tc.gc.ca/media/documents/tmd-fra/RDIMS-8210382-EXPEDITION DES MATIERES INFECTIEUSES - BULLETIN TMD FINAL.pdf>